

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL887

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 35

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« communication »

le mot :

« télécommunication ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.